

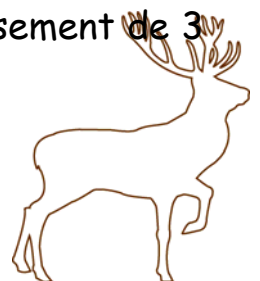
FLASH INFO

Table ronde + CNCFS : Les dates restent en suspens

Après quelques atermoiements, la Table ronde présidée par le député Bignon s'est finalement réunie le 24 juillet au matin, empiétant largement, faute de conclusion partagée quant aux dates de chasse, sur l'horaire du CNCFS prévu l'après-midi du même jour.

Le député Bignon fit travailler sa Table ronde à partir d'un document cadre, remis la veille aux participants. A quelques détails près, celui-ci ne posa pas problème pour ce qui touchait à la « gouvernance scientifique » (« relookage » de l'Observatoire et bases de données) ou la gestion des territoires.

Le Président Sabarot, pour la FNC, présenta les propositions initiales des chasseurs pour l'ouverture de la chasse du gibier d'eau - 15 août, hors DPM Atlantique qui resterait inchangé. Après des heures de discussion, les concessions des chasseurs (21 août pour tourterelles, cailles et tous les oiseaux d'eau en zones humides ; moratoire de chasse pour 3 espèces ; PMA pour les huttes et le vanneau) s'opposèrent -modérément- à celles du député Bignon (21 août pour les canards de surface + limicoles - 11 septembre pour les plongeurs et rallidés) et plus encore à l'intransigeance des protecteurs et en particulier du président de la LPO (21 août pour les canards de surface et limicoles, échelonnement maintenu pour les autres espèces ; moratoire de chasse pour 6 limicoles et le grand tétras, remise en cause des chasses traditionnelles (tendelles, gluaux...) et déclassement de 3 mustélidés de la catégorie des nuisibles).



Le Président Thomas s'opposa à tout déclassement des mustélidés sans étude préalable et consultation des piégeurs.

Dans ces conditions, la table ronde n'a pu conclure et laisse le sentiment que certains protecteurs ne souhaitent pas vraiment d'accord sur le dossier des dates -ou au prix de tous les autres.

Le CNCFS a pris acte des positions communes et solidaires de la FNC et de l'ANCGE sur les dates. Le Président Gaillard prêchant pour un traitement spécifique de la méditerranée, en particulier pour les foulques. Il a été convenu de procéder à une meilleure définition du D.P.M, fondée sur la salinité des eaux, dans cette zone.

Par ailleurs, le Président Esclopé, pour les chasseurs de montagne, a demandé que le cas du grand tétras soit renvoyé à un groupe de travail et à un traitement plus local.

Les chasseurs ont une fois de plus demandé la révision du décret Cochet pour permettre le développement de PMA « simples ».

Le ministre aura donc à trancher pour les dates... ou à ne rien faire, comme l'an passé.